

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2022

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 39 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché territorial, adjoint à la directrice de l'urbanisme et de l'habitat de la communauté d'agglomération d'Admiagglo (14 communes, 160 000 habitants).

Le territoire de l'intercommunalité est confronté à un déséquilibre en matière d'habitat entre sa ville centre et les zones péri-urbaines et rurales.

Alors que l'élaboration du prochain programme local de l'habitat (PLH) doit débuter, le président souhaite exploiter au mieux les compétences de l'intercommunalité en la matière, pour mener une politique cohérente sur l'ensemble du territoire.

Dans cette optique, votre directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le rôle des intercommunalités dans la politique du logement.

Liste des documents :

- Document 1 :** « La flambée immobilière n'épargne pas Saint-Nazaire » - lagazettedescommunes.fr - 23 mars 2022 - 2 pages
- Document 2 :** « Etat de l'art » - Marine Bourgeois - Attribution de logements sociaux, politiques de peuplement et intercommunalités. Quelles recompositions ? (extraits) - *Agence nationale de la cohésion des territoires* - Novembre 2020 - 6 pages
- Document 3 :** « Le logement, une compétence intercommunale protéiforme » - *Le courrier des maires et des élus locaux* n°363 - Février-mars 2022 - 3 pages
- Document 4 :** « Articles L302-1 et L302-3 du code de la construction et de l'habitation » - legifrance.fr - Consulté le 12 mars 2022 - 3 pages
- Document 5 :** « Préambule » - Programme local de l'habitat 2020-2025 (extraits) - *Grand Chalon agglomération* - 2020 - 3 pages
- Document 6 :** « Assumer les contradictions apparentes de la politique du logement : une interview de Jean-Claude Driant » - politiquedullogement.com - 30 novembre 2021 - 3 pages
- Document 7 :** « Le foncier, nerf de la guerre » - *Le courrier des maires et des élus locaux* n°363 - Février-mars 2022 - 2 pages
- Document 8 :** « La mise en œuvre contrariée de la réforme des attributions de logements sociaux dans les intercommunalités françaises » - Vincent Béal, Yoan Miot - Attribution de logements sociaux, politiques de peuplement et intercommunalités. Quelles recompositions ? (extraits) - *Agence nationale de la cohésion des territoires* - Novembre 2020 - 5 pages
- Document 9 :** « Les politiques du logement et de l'habitat » - vie-publique.fr - Jean-Claude Driant - 1^{er} septembre 2018 - 2 pages
- Document 10 :** « La convention intercommunale d'attribution (CIA) » - *DREAL Pays de la Loire* - 1^{er} octobre 2020 - 3 pages
- Document 11 :** « Programme local de l'Habitat # 3 » (extraits) - *Grand Avignon communauté d'agglomération* - Février 2021 - 4 pages
- Document 12 :** « La loi 3DS maintient, mais assouplit l'article 55 de la loi SRU » - lagazettedescommunes.fr - 15 février 2022 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.